

N/REF : 24/03/2025 11H55 C:000053 I:02526
V/REF : AC/C15644
V/Email reçu le Lundi 24/03/2025 a 11H55

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. VSV
IMMEUBLE : VARSOVIE -VSV
1-4, SQUARE DE VARSOVIE
.
35200 RENNES

Rennes, le 25 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 1BIS VARSOVIE - 06 71 69 18 37
LOGEMENT N° 007378, PORTE N°13, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE EF DANS CELLIER (SOIT AU NIVEAU DU COMPTEUR SOIT DE L'ALIMENTATION
MAL) MME A COUPER L'EAU DE SON LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DES POINTS D'EAU DANS LE CELLIER
CONSTAT : FUIITE SUR CLAPET ANTIPOLLUTION
RESSERAGE DES ECROUS
CONTROLE BONNE ETHANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 24/03/25 a 17H15 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	PP 1	138,00	138,00
	TOTAL H.T.			138,00
	T.V.A. a 10,00%			13,80
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.